

À la recherche du mot juste

Jean Dalpé

Volume 57, numéro 4, 1990

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1104726ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1104726ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Dalpé, J. (1990). À la recherche du mot juste. *Assurances*, 57(4), 614–625.
<https://doi.org/10.7202/1104726ar>

À la recherche du mot juste⁽¹⁾

par

Jean Dalpé

1. *Buyback*

614

Rétrocession ou rachat, rappel d'un titre que l'emprunteur rembourse ou remplace par un autre, en vertu d'une clause de remboursement que contient le titre.

2. Des fonctions *managériales*

Pourquoi ne pas dire plus simplement, tout en restant dans l'esprit de la langue : des fonctions *de direction* ? Je sais qu'il est bien vu de parler de *management*, de *manager* et, par voie de conséquence, d'employer l'adjectif *managérial*. J'imagine que celui qui s'exprime ainsi fait montre d'une connaissance avancée du sujet. Si l'on veut paraître très à jour, très au courant, il fait bien d'employer un mot aussi récent que *managérial*. J'évite les trois expressions et je ne pense pas trahir la pensée d'autrui en écrivant *directeur* et, au sens français du mot, *gérant*, mais non *gestionnaire*, selon le cas et les problèmes de direction.

Mais qui, durant sa vie, n'a pas succombé au snobisme sous une forme ou sous une autre ?

3. Du bon usage du dictionnaire

Dans ses mémoires, qu'il a intitulés *Ces Longs Chemins*, Henri Troyat note ceci : « Chaque soir, en me couchant, je feuillette le *Petit Larousse* pour approfondir mon vocabulaire. Plus je serai riche en mots, pensais-je, plus je saurai m'exprimer avec précision. » Cet amour des mots et des dictionnaires est demeuré vif en lui. D'origine

(1) Cette chronique du vocabulaire n'a aucune prétention. Elle ne cherche pas à établir la vérité, car en linguistique, ou simplement en vocabulaire, rien n'est fixe, rien n'est absolu : tout est nuance et constante évolution. Mais si l'on veut s'entendre entre gens de même idiome, il faut tout de même accorder l'importance voulue à la langue que l'on emploie. Pour être claire, elle doit être précise. Mais comme, à ce moment de l'évolution, il est difficile de s'imaginer avoir raison !

Qu'on veuille bien chercher dans ces gloses qui paraissent ici non pas une certitude, mais le désir de serrer la réalité de près, malgré sa marche constante.

russe, Henri Troyat sentait le besoin d'enrichir son vocabulaire. Ce qu'il a écrit est resté profondément vrai pour chacun de nous. Il faut lire le dictionnaire pour connaître le sens des mots et en apprécier les nuances et la musique. Je n'ai jamais été tenté d'écrire des vers, mais j'ai toujours cherché à donner aux mots leur sens propre. En toute simplicité, je dois avouer que je n'y suis pas toujours parvenu.

4. *Ego*

Déjà, j'ai donné quelques notes au sujet du terme qu'affectionnent nos voisins américains. *Harrap's* le traduit par *le moi*.

Il peut également vouloir dire l'intérêt personnel ; et ces egos qu'à la Bourse, on n'hésite pas à opposer pour désigner, en particulier, les déprédateurs, c'est-à-dire ceux qui n'hésitent pas à secouer la cote d'un ou de plusieurs titres, quelle que soit la conséquence de leurs actes.

615

5. *Friendly Bid*

Il s'agit là d'une offre jugée favorable par le conseil ou l'actionnaire majoritaire, soit pour l'entreprise, soit pour le groupe intéressé.

Certains vont très loin pour contrer une offre de ce genre, lorsqu'ils la jugent non pas désobligeante, mais défavorable. Ainsi, la grande compagnie *** n'a pas hésité à diminuer ses réserves pour empêcher une offre extérieure qui, elle, tenait compte des réserves accumulées dans l'entreprise. Il est vrai que la compagnie *** a aussi augmenté le capital, afin que les ressources restent les mêmes si la capitalisation augmentait. On était conscient qu'on diminuait ainsi la force de résistance de la société, tout en émettant de nouvelles actions destinées à faire entrer de nouveaux fonds dans la compagnie. Il est vrai qu'en augmentant celles-ci, on forçait la compagnie à verser un plus fort montant de dividendes ; mais cela, la direction n'en parle pas.

6. *Hostile Bid*

On peut dire tout simplement, croyons-nous, *offre d'achat* en Bourse, jugée *défavorable* à l'entreprise ou encore *offre hostile* ou *défavorable*, *inacceptable* ou *indésirable*, selon le choix.

Quant à dire quel est le terme reconnu, je ne pense pas que le vocabulaire boursier soit assez fixé pour qu'on puisse choisir. L'expres-

sion s'emploie couramment et sans aucun effort de traduction. C'est pourquoi elle pourrait être employée textuellement, tout au moins le mot *hostile*, qui dit bien ce que les anglophones veulent désigner.

Je trouve dans le livre de M. Pierre Moussa, *La Roue de la fortune*, l'expression suivante : *OPA inamicale* pour rendre l'idée qu'évoque *hostile bid*. Je tiens à la noter ici, en tenant compte du fait que M. Moussa est un des grands financiers français. Il raconte sa vie dans son livre, d'une manière fort intéressante, comme on le verra dans la « Chronique de documentation », où on en fera le compte rendu.

616

À un moment donné, M. Moussa parle du *chef de file*, plutôt que du *leader*.

Voilà un terme à retenir car dans la langue courante, au Canada français, on emploie le mot *leader* couramment, qu'il s'agisse d'un chef de file dans une opération financière ou du chef d'un parti, lorsqu'on parle de politique.

7. *Gracious*

“*Our gracious queen*,” disait-on de la reine Victoria à une époque où elle portait des chapeaux bien disgracieux. On ne peut dire la même chose de la reine-mère ou d'Elizabeth II, qui, elles, se sont adressées à une modiste ayant du goût. On peut dire aussi « notre gracieuse souveraine », ainsi que le suggère *Harrap's*.

Gracious a d'autres sens. Ainsi : “*Good gracious !*,” c'est-à-dire « *Jamais de la vie !* »

Gracieuse ou *gracious*, aurait-on pu dire de cette jeune nageuse de Trois-Rivières qui, d'un tremplin, plongeait dans la piscine des Jeux olympiques, à Séoul et remportait la médaille d'or. *Gracieuse*, en effet, elle l'était remarquablement.

8. *Inform, désinformer*

Si on informe le public, on peut aussi le désinformer, en lui donnant sciemment de faux ou de mauvais renseignements, ou des renseignements dont l'interprétation peut varier beaucoup. On peut le faire en toute confiance ou par erreur ; ce qui est rarement le cas. À noter qu'en anglais, *information* est invariable. Il faut donc employer

un autre mot, si on veut parler des informations communiquées à l'extérieur.

On ne peut mentionner ces deux mots sans rappeler l'extraordinaire variété des moyens mis à la disposition de ceux qui veulent agir sur l'opinion. Quel choix les communications apportent à l'agence de presse, au coulissier, au *lobbyiste* et, disent certains, à l'informateur ! Je ne sais pas ce qu'on en pense, mais, pour ma part, je trouve que ce dernier mot est déplacé, puisqu'il a tendance à se rapprocher du vocabulaire de police.

Assez curieusement, il faut noter que si, en anglais, on dit *intelligence service*, en français on a les expressions *deuxième bureau* ou *service de contre-espionnage, de renseignements*, mais on évite d'employer le mot *intelligence* dans le sens de *renseignements* ou d'*espionnage*.

617

9. Job salon, bancassurance, cat. nat., back-office

Vraiment, nos amis français nous en auront fait voir de toutes les couleurs. Devant ces mots, cueillis dans diverses revues généralement mieux inspirées, je me suis frotté les yeux, mais j'ai bien vu. *Job salon*, n'est-ce pas tout simplement une *foire d'emploi*, un *bureau de recrutement* ?

Bancassurance concerne à la fois la banque et l'assurance, en tenant compte qu'en France, en particulier, les unes et les autres ont des relations très étroites. Avec *cat. nat.*, on ne se douterait pas qu'il s'agit d'indiquer une *catastrophe naturelle*.

Quant au *back-office*, je donne ma langue au chat !

Si nos amis français n'y font pas attention, ils vont parler rapidement une langue complètement déformée. Nous en avons absorbé bien d'autres, nous diront-ils ! Tout cela vient des États-Unis et, par conséquent, est acceptable ! Tout en critiquant les Américains, nos amis français ne détestent pas leur emprunter du vocabulaire, sans se rendre compte qu'à certains moments, ils sont un peu ridicules ; ce qui me désole. Je suis dur ? Non ! Je pense qu'il serait grand temps pour eux de comprendre l'erreur qu'ils commettent. Autrefois, la langue absorbait généralement les termes étrangers et les transformait. Pour n'en citer qu'un, *bowling green* est devenu *boulingrin*.

Mais il semble que les usagers n'aient plus l'énergie voulue pour réagir devant un snobisme plus fort que la raison. Cela est très grave.

10. *Joint Venture*

618

N'est-ce pas l'entreprise en commun, l'entreprise mixte, c'est-à-dire l'initiative de deux groupes bien différents qui acceptent de travailler ensemble, en formant une société nouvelle ? Ainsi, l'État qui s'associe à l'entreprise privée. C'est le cas, par exemple, de cette aluminerie que l'on a établie à Bécancour, où l'État québécois s'est associé à des groupes étrangers. N'est-ce pas aussi le cas de deux groupes privés qui acceptent de produire une matière ou un produit particulier, en mettant en commun leur ressources, leur personnel, leur compétence ? Mais n'est-ce pas aussi, comme *Harrap's* le suggère, la copropriété, dans certains cas ?

11. La *titrisation* des titres

Il y a là une expression récente et une opération relativement nouvelle. Elle consiste dans le fait qu'une banque vend ses créances peu sûres à un prix sensiblement réduit et reçoit, en échange, la garantie de l'acheteur, qui se chargera de les encaisser pour son compte. La banque en perd ainsi un fort pourcentage – 54 p. cent de la valeur, puisque le prix de vente peut être de 46 p. cent par exemple –, mais retrouve le tout par le jeu de ses réserves. Assez barbare, le mot *titrisation* indique la transformation en titres valables, par exemple des créances douteuses que présentent les emprunts du Tiers-Monde. Un trust anglais se porte acquéreur de l'ensemble des créances et donne ses titres en échange. De cette manière, la banque transforme complètement la valeur d'engagements encore peu solides, malgré la diminution du montant que le créancier a dans ses livres.

12. Le courtier, cet *entremetteur*

C'est ainsi que parfois on qualifie le courtier d'assurances quand il sert d'intermédiaire entre l'assuré et l'assureur. Comme l'entremetteur peut également être un *maquereau* ou un *proxénète*, peut-être vaudrait-il mieux éviter d'employer le mot pour désigner celui qui établit le lien entre assuré et assureur.

13. Le français, eau de roche

« Écrire en français », a dit Paul Morand au moment où il était reçu à l'Académie française, « c'est voir couler une eau de roche à côté de laquelle toutes les autres langues sont de troubles rivières, c'est vivre dans un palais de cristal ». C'est pourquoi nous, gens d'Amérique, sommes désolés quand nous voyons ce qu'on est en train de faire de notre langue, en France en particulier.

Dois-je dire que je préfère m'exprimer en français, car j'en aime les règles, que je n'observe pas toujours, hélas ! J'aime la précision des mots et j'en aime aussi la musique. À telle enseigne que rien d'autre ne me permet de chasser une peine, l'inquiétude ou la tristesse comme la lecture d'un livre de Paul Morand, de Pierre Gaxotte ou d'un autre prosateur de qualité. N'est-ce pas dans un de ses derniers livres que Jean Dutourd a cité le mot de Montesquieu à ce sujet ?

619

14. Le milieu financier et les *LBO*

Les milieux financiers d'Amérique ont, comme tout autre, leur vocabulaire. Ainsi, *LBO* veut dire *leveraged buyout*, mais qu'entend-on par là ? Comme tout terme de métier, celui-ci doit être expliqué. On essaie parfois de le traduire, mais le plus souvent on est devant une expression qu'il faut essayer de préciser et qui ne se rend que par une longue phrase. Ainsi, par *LBO* on veut dire une opération financière qui entraîne la constitution d'une très forte dette prenant la forme d'obligations ou de prêts garantis de toute autre manière.

Récemment, un grand financier canadien a dû s'avouer vaincu quand les affaires dont il était devenu le principal propriétaire n'ont pas donné ce qu'il prévoyait par la suite. C'est ainsi que devant l'énormité de la dette, il s'est trouvé incapable de faire face aux intérêts exigés par les prêteurs.

Ces opérations financières ont pris une telle importance aux États-Unis, comme à Londres ou à Paris, qu'il a paru intéressant d'en dire un mot ici, même si nous devons avouer en toute simplicité que nous n'avons pu trouver à cette expression un équivalent dans notre langue. Il y a bien *achat par endettement*, mais cela ne veut pas dire grand-chose. Nous nous proposons, en toute simplicité, de trouver autre chose. Nous le noterons pour nos lecteurs, tout en attirant leur attention pour le moment sur le mot *leveraged*, qui évoque au point de départ un effet de levier. Depuis, comme tant d'autres ter-

mes de finance, il a évolué et n'a pas gardé grand chose de son sens initial.

Il faut noter une différence entre l'OPA – offre publique d'achat – et un *leveraged buyout*. À toutes fins utiles, il n'y a guère de différence, sauf que dans le second cas on se trouve généralement devant une dette énorme qui accompagne l'opération. Cela, il est vrai, ne différencie pas nécessairement les deux opérations. La deuxième donne lieu, il est vrai, à l'émission de *junk bonds*, ces titres de créance dont la valeur réelle est encore valable, mais bien variable.

620

15. Les abréviations

Il y a quelque temps, on a noté dans cette chronique qu'il deviendrait de plus en plus difficile de se comprendre si l'on continuait à employer des abréviations pour exprimer le nom d'une société ou d'une association. En voici un exemple : A.I.A.P.Q. S'agit-il d'un gaz hilarant ? Pas du tout, mais de l'acronyme de l'Association des intermédiaires en assurance de personnes du Québec. Il est vrai que le nom est bien long. D'un autre côté, il y a une première difficulté à prononcer et une autre quand on veut savoir ce dont il s'agit.

16. Les canadianismes : sens et portée

Il y a deux manières, me semble-t-il, de traiter un canadianisme ; la première, l'accepter carrément comme un fait, en se contentant d'en donner les diverses acceptions, sans se demander d'où il vient, s'il est acceptable en français. Voici, par exemple, le mot *maganer*, présenté par Léandre Bergeron dans son *Dictionnaire de la langue québécoise*⁽²⁾ :

« v. tr. 1° Maltraiter, malmener. « *Magane pas le chien, là !* » 2° Fatiguer, affaiblir. « *Mon rhume me magane pas mal.* » 3° Détériorer, endommager, briser, friper, salir. « *Tu vas maganer tes souliers du dimanche si tu vas jouer avec.* » « *Ces chemins-là, ça magane les chars.* »

La seconde méthode est plus précise, elle étudie le terme dans ses origines et ses emplois et mentionne les mots français qui en rendent l'idée, dans une langue correcte. Dans ce cas, voici la méthode de travail de cet excellent linguiste qu'était Gérard Dagenais. Nous en donnons ici un exemple, avec l'analyse qu'il fait du mot *maganer*

⁽²⁾ Bergeron, Léandre, *Dictionnaire de la langue québécoise*, Montréal, Éditions V L B Éditeur, 1980.

dans son *Dictionnaire des difficultés de la langue française au Canada*⁽³⁾ :

« À force de parler du latin, et des langues issues du latin, et du grec, on oublie que les anciens dialectes germaniques ont été des facteurs du français dans une mesure qui n'est pas négligeable. Le canadianisme [MAGANER] a été apporté par des ancêtres venus de régions de la France où le verbe d'ancien français **mehaignier** (qui s'écrivait aussi *mahaignier* et se prononçait à peu près comme [MAGANER] était encore d'usage courant aux XVI^e et XVII^e siècles. Ce verbe, qui était utilisé en France dès le XII^e siècle, a toujours signifié au cours de ses quatre cents ans d'existence « mutiler, blesser, maltraiter, tourmenter » et le substantif d'ancien français **mehaing**, dérivé de **méhaignier**, voulait dire « blessure, maladie, souffrance, chagrin et malheur ». Le verbe **mehaignier** était d'origine germanique, comme le verbe anglais **to maim**, de même source, qui signifie « estropier, mutiler ».

621

« [MAGANER] est un archaïsme dialectal. Il faut se servir en français de nos jours des verbes **maltraiter**, **malmenier**, **fatiguer**, **épuiser** en parlant des personnes et **endommager**, **détériorer** et **sali** en parlant des choses. Quand on l'applique aux choses, le verbe n'est plus un archaïsme, mais un barbarisme : *j'ai [MAGANÉ] mes souliers en marchant dans la boue.*

« Au lieu de l'adjectif [MAGANÉ], on doit dire, pour les personnes, **fatigué**, **épuisé**, **malmené** ou **souffrant**. Au lieu de *tu as l'air [MAGANÉ] ce matin*, il faut dire *tu as l'air souffrant ce matin* ou *tu as l'air fatigué*. . . etc. Pour les choses, on dit **endommagé** ou **sali**. »

J'aime ce livre, qui a demandé toute une vie d'homme minutieux, une vie bien remplie.



Cela me permet d'évoquer une anecdote assez amusante, qui se passe à Paris. Un matin, ma femme et moi sommes au contrôle de l'hôtel de Castiglione, quand le chauffeur d'une de nos amies passe devant nous. Il monte à l'étage supérieur, voit sa patronne et lui dit : « Je viens de voir M. et M^{me} Parizeau à leur descente d'avion. Ils

(3) Dagenais, Gérard, *Dictionnaire des difficultés de la langue française au Canada*, Boucherville, Les Éditions françaises inc., 1984.

avaient l'air assez *maganés*, après avoir passé une nuit sans sommeil. » Qu'on dise ce qu'on voudra, l'expression est savoureuse.

17. Les dictionnaires financiers

Il n'y a pas à se le cacher : la vitesse avec laquelle évolue le marché financier pose, en français, d'assez sérieux problèmes. Quand le sens du mot est à peu près fixé, on peut le définir, quoique dans ce domaine la Bourse soit extrêmement difficile à suivre, tant elle évolue vite.

622 Voici quelques dictionnaires financiers qui aideront peut-être ceux que la traduction technique intéresse :

- Anderla, Georges et Schmidt-Anderla, Georgette, *Dictionnaire des affaires anglais-français et français-anglais Delmas*, Paris, J. Delmas et Cie, 1972.
- Conso, Pierre, Lavaud, Robert, Colasse, Bernard, Foussé, Jean-Louis, Nordmann, Georges et Bataille, Roger, *Dictionnaire de gestion financière*, Paris, Dunod Entreprise, 1984.
- Kettridge, J.O., *Dictionnaire français-anglais et anglais-français des termes, locutions, formules de commerce et finance*, Londres, Routledge & Kegan Paul Ltd., 1978.
- Sylvain, Fernand, *Dictionnaire de la comptabilité*, Toronto, Institut Canadien des Comptables Agréés, 1982.
- Les travaux de l'Office de la langue française, Montréal.
- Les travaux de la revue *Assurances*.

18. Média, médiatique, médiatisé

Média a un sens reconnu par le dictionnaire depuis 1965, semble-t-il. Il est une adaptation de *mass media*, comme le signale le dictionnaire. *Médiatique* est reconnu, depuis 1983 seulement, dans le sens de « qui concerne les médias ; transmis par les médias », selon Robert. Quant à *médiatisé*, le mot remonte beaucoup plus loin derrière, puisqu'il semble venir de *mediat*. On définit *mediat* comme un adjectif pour qualifier ce qui se fait indirectement. Ainsi, « *action, cause, relation médiate* » ; ce qui est bien loin de *médiatisé* comme on l'emploie maintenant, en termes journalistiques. Petit à petit, on vient à avoir une langue beaucoup moins précise et compréhensible ; ce qui est malheureux, on l'admettra.

19. *Mégaprojet, mégalopole*

On ne peut se contenter de parler de grands, de très grands projets de construction, on dit aussi *mégaprojet*, en prenant le terme *méga* dans le sens qu'on lui donnait autrefois, en Grèce. Ainsi, un immeuble de 51 étages ne saurait être qualifié de très grand projet ; il entre dans la catégorie des *méga*, terme qu'affectionnent ceux qui ne peuvent parler simplement. Quand ira-t-on jusqu'à *mégalo* ? Assez curieusement, ce dernier terme s'applique surtout à l'homme plutôt qu'à la chose. Ainsi on dira *mégalomane*, mais aussi, ce qui vient me contredire, *mégalopole* pour désigner un grand centre urbain. Faut-il l'employer ? Le mot vient de la côte ouest de la Californie, où on constate d'étonnantes formations urbaines, comme Los Angeles. Doit-on suivre l'exemple, même si le dictionnaire le reconnaît ? Le moins souvent possible, si l'on ne veut pas s'exprimer comme l'écrivain qui n'hésite pas devant la boursouffure du style. Dans son petit *Traité de journalisme*, Jean Dutourd en traite de façon à la fois féroce et bien amusante.

623

20. *Mégatransaction*

Transaction, employé dans le sens d'opération de vente ou d'achat, est un anglicisme. Il s'ensuit que *mégatransaction* en est un autre. Pourquoi ne pas dire simplement *opération financière de très grande importance* ? On comprendrait tout aussi bien car la première expression est aussi imprécise que la seconde, mais elle aurait l'avantage d'être dans l'esprit de la langue. Nous avons sous les yeux un certain nombre de ces opérations qui ont eu lieu depuis quelques années sur la place de New-York ; leur étendue va de 6 milliards \$ (Marathon Oil et U.S. Steel) à 10 milliards \$ (Getty et Texaco) et à 25 milliards \$ (Nabisco et K.K.R.).

Il y a là des affaires énormes, mais qu'on ne précise pas davantage en les qualifiant de *mégatransactions*.

21. *Neveurmagne*

Voilà un autre canadianisme assez curieux, que mentionne M^{me} Germaine Guèvremont dans son livre intitulé *Le Survenant*. Le mot est pour le moins inattendu. Il provient d'une corruption de l'anglais *never mind*. Si nous le mentionnons ici, c'est qu'il est un autre exemple de la francisation de certains mots étrangers au Canada, de même que *bowling green*, en France, est devenu *boulingrin*. Il y a là, je

pense, un autre indice intéressant de la manière dont les gens du peuple transforment un mot, en l'adaptant et en lui donnant une consonance inexplicable, quand on ne recherche pas la source.

22. *Portatif, portable*

Voilà deux mots qui expriment la même idée, sauf que, selon *Robert*, l'un est un mot français et l'autre un anglicisme reconnu par l'usage, il est vrai. Comme toujours, c'est généralement le second que l'on emploie. Ainsi, on dira un appareil *portable* plutôt que *portatif*.

624 Que suggérer ?

Rien, car le choix appartient à chacun selon son goût ou sa préférence.

Mais cela ne revient-il pas à la règle ordinaire ? Pourquoi créer un mot quand on en a déjà un ? Peut-être n'est-ce pas l'avis du lecteur à la recherche de tout ce qui est neuf ou nouveau.

23. *Sidéens*

Comment doit-on appeler ceux qui souffrent du sida, cette plaie des temps modernes ? Certains disent *sidatiques* et d'autres *sidéens*.

Personnellement, je ne vois pas d'objection à ce qu'on emploie *sidatiques* en français et *aids victims* en anglais. De son côté, la *Gazette officielle du Québec* (« Actualité terminologique », vol. 22, 1989, p. 11) recommande *sidatique*, tout en ne retenant pas l'autre.

24. « Tabac et bon français »

C'est sous ce titre que M. Jean V. Dufresne écrivait récemment une fort amusante chronique. Il conseillait, en particulier, à ceux qui écrivent à propos du tabac ou de n'importe quelle autre chose, de surveiller leurs phrases, de supprimer tout ce qui est inutile, d'éviter l'exagération. Tout cela me ramène très loin derrière, au moment où je suivais les cours de Léon Lorrain à l'école des Hautes Études Commerciales, à l'époque aussi où je rédigeais *L'Économiste canadien* pour le compte de la maison L. G.-Beaubien, Ltée. Sous la férule de M. Olivar Asselin, que de textes j'ai alors dû simplifier en faisant la chasse aux adjectifs, aux conjonctions, et comme le suggère M. Jean Dufresne, à tout ce qui est inutile.

25. *Tail*, en réassurance

Le mot est inattendu. Il s'applique, en réassurance, à la partie des sinistres qui n'est pas encore réglée ou déclarée à l'assureur. C'est ainsi que celui-ci traîne derrière lui des dossiers qui ne se classeront peut-être pas avant plusieurs mois ou plusieurs années. Il faut en tenir compte, surtout s'il s'agit d'assurance de responsabilité civile et professionnelle ou d'événements qui entraînent des résultats connus longtemps après ; dix ans, peut-être vingt ans, à une époque où l'inflation aura joué à plein. C'est ainsi que l'on a :

- a) les sinistres communiqués à l'assureur, mais non encore réglés ;
- b) les sinistres non encore rapportés soit à l'assureur, soit au réassureur. Ces sinistres prennent parfois une importance considérable. À tel point qu'ils ne pourront être évalués exactement que des mois ou des années plus tard. C'est le cas, par exemple, des cas d'amiantose, de l'environnement ou de la responsabilité professionnelle.

625

Dans certains cas, il y aura des réserves d'importances diverses, selon qu'il s'agit de l'une ou l'autre des deux parties. En effet, l'assureur établit des provisions qui sont nécessairement différentes de celles que constitue le réassureur, car celui-ci a des engagements différents de ceux de l'autre.

Chaque année, les réserves sont modifiées en hausse ou en baisse, suivant le cas. Il faut se rappeler, cependant, que dans des cas extrêmes, on doit attendre jusqu'à vingt ans pour le règlement d'un dossier.